



C'EST OBLIGATOIRE

AVIS

Chères Salinoises, Chères Fontanaises, Chers Salinois, Chers Fontanais,

Je vous informe que les jeunes filles et garçons nés en Janvier, Février, Mars 2010 doivent se faire recenser dès l'anniversaire de leurs 16 ans à la mairie de leur domicile.

Je vous remercie d'apporter :

- *Le livret de famille des parents*
- *La carte nationale d'identité*
- *Justificatif de domicile des parents*

Le 1er janvier 2026

Le Maire,

Françoise CROUSAZ

